

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille vingt-trois, le 6 février, le Conseil Municipal de la Commune de Portes-lès-Valence, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Geneviève GIRARD, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 janvier 2023.

PRESENTS : Geneviève GIRARD, Daniel GROUSSON, Suzanne BROT, Lilian CHAMBONNET, Stéphanie HOUSET, Antonin KOSZULINSKI, Sabine TAULEIGNE, Patrick GROUPIERRE, Corine ARSAC, Isabelle WICKI, Laurent PEMEANT, Philippe MILLOT, Fanély MONVILLE, Luc CHARPENTIER, Marie-Renée AVON, Jérémy FERNANDEZ, Geneviève BOUIX, Guy LE DROGO, Jean-Louis SAINT-CLAIR, Catherine BARNERON, Dimitri DELAIGUES, Danièle BERTHONNET, Michel BERNE, Dorian DANTIN, Pierre TRAPIER, Agnès PAGES, Marie-José BAYOUD-TORRES, Hélène PINET, Jean-Michel BOCHATON, Claude ILLY, Sandrine AUGIER

POUVOIRS : Sylvie DELOCHE à Stéphanie HOUSET, Valérie GARCIA à Philippe MILLOT.

OBJET : MISE A JOUR DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME – BUDGET 2023

L'autorisation de programme (AP) permet aux collectivités territoriales de programmer des opérations d'investissement dont l'exécution est prévue sur plusieurs exercices, tout en respectant le principe d'annualité budgétaire.

Chiffres

Le montant de l'AP constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements.

L'échéancier des crédits de paiement (CP) fixe les montants pouvant être mandatés chaque année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP correspondantes.

Ce dispositif est prévu à l'article 2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les autorisations de programme et leurs révisions éventuelles doivent être votées par le Conseil Municipal, par délibération distincte, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives.

1 – Mise à jour des Autorisations de Programme (AP) et des Crédits de Paiement (CP) :

La présente délibération a pour objet l'ajustement de la ventilation des crédits de paiement du Budget Principal.

BUDGET COMMUNAL :

AUTORISATIONS DE PROGRAMME	VOTE AP	CP 2021	REALISE 2021	CP 2022	REALISE 2022	CP2023	CP ULTERIEURS
1801 A – EQUIPEMENTS PUBLICS AUREATS	6 200 000.00€	1 129 092€	464 926.74 €	1 771 405 €	384 940.03 €	5 171 418 €	178 715.23 €
2021 A - ARBORETUM	670 000€	170 000€	96 620.60 €	388 200 €	44 014.44 €	472 200 €	57 164.96 €

Les dépenses seront financées par les subventions, les emprunts, le FCTVA et l'autofinancement.

Il est décidé par 26 voix pour et 7 voix contre :

- D'ajuster les autorisations de programme ainsi que leur ventilation de crédits
- D'autoriser et mandater Madame le Maire à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie.

Liste des votes affichée le

Le Maire,


Geneviève GIRARD

